



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 06-2023 : MARCHES PUBLICS
P239 – Phase 1-BAS-SERVICE REDUCTION DES PRESSIONS DE SERVICE-Secteur Cavaillon-Zones Centre et Est
Lot unique : Fourniture et mise en place des appareils de régulation et appareils annexes ET Travaux sur réseau pour mise en place des appareils
Procédure adaptée du 17 avril 2023
Attribution : Entreprise BRIES TP

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

VU l'avis de publication sur le BOAMP le 09/03/2023 (annonce 23-32121), la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme e-marchespublics.com le 09/03/2023 et la publication de l'avis dans le magazine TPBM Semaine Provence du 15/03/2023 (316522),

VU l'avis favorable rendu par la commission consultative MAPA en date du 08 juin 2023,

CONSIDERANT que l'opération projetée consiste à réduire la pression de service sur la commune de Cavaillon zone Centre et Est par la fourniture et la pose d'appareils de régulation et à effectuer les travaux sur le réseau pour leur mise en place,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse des offres, effectuée le 19 avril 2023 par le directeur technique du syndicat, que la proposition de l'entreprise BRIES TP, seule offre remise, est techniquement conforme et financièrement acceptable

CONSIDERANT que le marché à conclure en vue de l'exécution des travaux entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché à conclure en vue de la fourniture et la pose d'appareils de régulation et des travaux sur le réseau pour leur mise en place sur la commune de Cavaillon, zone Centre et EST, à l'entreprise BRIES TP, domiciliée à CABRIERES D'AVIGNON, pour un prix global et forfaitaire de 243 440.00 € H.T.

Cheval-Blanc, le 12 JUIN 2023

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

